COMMUNE DE FRIAUCOURT

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2015

Membres en exercice :

DEPOILLY Guy
CROIZE Gilles
DELRUE Jean-Michel
CHEVALIER Dominique
PION Gérard
KOBSCH Daniel
LEBOURG Gérard
DUBOIS Stéphanie
BOCLET Yolande
FEUILLOY Christelle
BLONDEL Marie-Christine
BAYART Marie-Françoise
PARIS Chantal
VAND'HUYNSLAGER Hélène

Etaient présents : DEPOILLY Guy - CROIZE Gilles - DELRUE Jean-Michel -

CHEVALIER Dominique - BOCLET Yolande - FEUILLOY Christelle - BAYART Marie-

Françoise - PARIS Chantal

GOULAS Jessica

Formant la majorité des membres en exercice

soit 8/15

Etaient absents excusé avec procuration :

DUBOIS Stéphanie donne procuration à FEUILLOY Christelle GOULAS Jessica donne procuration à BOCLET Yolande VAND'HUYNSLAGER Hélène donne procuration à DELRUE Jean-Michel KOBSCH Daniel donne procuration à CHEVALIER Dominique BLONDEL Marie Christine donne procuration à CROIZE Gilles

soit 5/15 soit 2/15

Etaient absents : PION Gérard - LEBOURG Gérard

Président de séance : GUY DEPOILLY, Maire Secrétaire de séance : Jean Michel DELRUE

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 heures.

ORDRE DU JOUR:

Nº ordre	Nº Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2014
2	N° 2015-1	Budget assainissement : compte administratif 2014
3	N° 2015-2	Budget assainissement : compte de gestion 2014
4	Nº 2015-3	Budget assainissement : affectation du résultat 2014
5	N° 2015-4	Budget assainissement : budget primitif 2015
6	N° 2015-5	Budget camping: compte administratif 2014
7	N° 2015-6	Budget camping: compte de gestion 2014
8	N° 2015-7	Budget camping: affectation du résultat 2014
9	N° 2015-8	Budget camping: budget primitif 2015
10	N° 2015-9	Vote des taux 2015
11	N° 2015-10	Budget principal: compte administratif 2014
12	N° 2015-11	Budget principal: compte de gestion 2014
13	N° 2015-12	Budget principal : affectation du résultat 2014
14	N° 2015-13	Budget principal: budget primitif 2015
15	N° 2015-14	Subventions 2015 aux associations
16	N° 2015-15	Autorisation emprunt
17	N°2015-16	Remboursement cotisations URSSAF 2014
18	-	Questions et informations diverses

1) <u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2014</u>

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 12 décembre 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation particulière

2) <u>Délibération N°2015-1 : Budget assainissement : compte administratif</u> 2014

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget assainissement arrêté comme suit :

	TITRES	MANDA	RESULTAT	RESULTAT	Part affectée	RESULTAT
	EMIS	TS EMIS	DE	DE	à	DE
			L'EXERCIC	CLOTURE	l'investisse	CLOTURE
		1	E 2014	2013	ment 2014	2014
FONCTIONNEMENT	19 607.89	15 532.54	4 075.35	6 839.36	5 000.00	5 914.71
INVESTISSEMENT	18 510.52	12 380.54	6 129.98	5 936.28		12 066.26

3) Délibération N°2015-2 : Budget assainissement : compte de gestion 2014

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2014 du **budget assainissement** établi par le receveur municipal qui se présente en termes identiques au compte administratif

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants et le code des communes articles R 241-1 à R 241-33

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à AULT et que le compte de gestion est bien conforme au compte administratif

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget du centre communal d'action sociale et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

4) <u>Délibération N°2015-3 : Budget assainissement : AFFECTATION DU</u> RESULTAT 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la section d'investiss ement	De	Chiffres 2014 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionne ment	6 839.36	5 000.00	4 075.35	5 914.71
Investisse ment	5 936.28	0	6 129.98	12 066.26

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement .

Considérant qu'il n'y a aucun investissement de prévu le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 914.71 euros au compte 002

5) <u>Délibération N°2015-4 : Budget assainissement BUDGET PRIMITIF</u> 2015

Selon les propositions de Monsieur Le maire , le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2015 du budget assainissement qui s'équilibre comme suit :

101 - 100 - 100	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29 710.52	29 710.52
INVESTISSEMENT	12 566.26	12566.26

6) <u>Délibération N°2015-5</u>: <u>Budget camping</u>: <u>compte administratif 2014</u>

Le maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr CROIZE Gilles

Conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'adopter le compte administratif du budget camping arrêté comme suit :

	TITRES	MANDATS	RESULTA	RESULTAT	Part affectée	RESULTAT
	EMIS	EMIS	T DE	DE	à	DE
	1941		L'EXERCI	CLOTURE	l'investisse	CLOTURE
			CE 2014	2013	ment 2014	2014
FONCTIONNEMENT	97 537.12	107 932.23	- 10 361.83	59 131.45	11 957.94	36 811.68
INVESTISSEMENT	24 587.94	12 472.02	12 115.92	11 957.94		24 073.86

7) Délibération N°2015-6: Budget camping : compte de gestion 2014

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2014 du **budget camping** établi par le receveur municipal qui se présente en termes identiques au compte administratif

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à AULT et que le compte de gestion est bien conforme au compte administratif

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget camping et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

8) <u>Délibération N°2015-7 : Budget camping : AFFECTATION DU RESULTAT 2014</u>

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la section d'investiss ement	Résultat De l'exercice 2014	Chiffres 2014 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionne ment	59 131.45	11 957.94	- 10 361.83	36 811.68
Investisse ment	11 957.94		12 115.92	24 073.86

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement .

Considérant l'état des restes à réaliser :

Dépenses: 18 649.33

Recettes: 0

Considérant qu'il n'y a aucun investissement de prévu le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 36 811.68 euros au compte 0

9) <u>Délibération N°2015-8</u>: <u>Budget camping BUDGET PRIMITIF 2015</u>

Selon les propositions de Monsieur Le maire et après en avoir délibérer le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE d'adopter le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	254 812.00	254 812.00
INVESTISSEMENT	557 073.86	557 073.86

10) <u>Délibération N°2015-9 : VOTE DES TAUX 2015</u>

Mr le maire propose de voter les taux 2015 sans augmentation et selon les notifications reçues

	BASES NOTIFIEES 2015	Taux 2014	Produits à taux constants	Taux 2015
Taxe d'habitation	632 200	16.14	102 037	16.14
Taxe foncière	404 300	16.91	68 367	16.91
Taxe foncière non bâti	40 000	30.22	12 088	30.22
CFE	53 600	19.25	10 318	19.25
			192 810	

Le produit à taux constant est de 192 810 euros Le montant des allocations compensatrices est de 14 135 euros

REPARTITION PAR IMPUTATION DE LA FISCALITE

Compte	TAXES	MONTANT
73111	Produit de base	193 799
73112	CVAE	10 878
73114	Produit des IFER	4 760
74834	Allocation compensatrice taxe foncière	3019
74835	Allocation compensatrice taxe habitation	9 897
748314	Dotation unique spécifique	1 221

Prélèvement GIR: 28 880 euros

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré DECIDE de maintenir à taux constants la fiscalité 2015

11) <u>Délibération N° 2015-10 BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2014</u>

Sous la présidence de Monsieur CROIZE Gilles, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	PREVU AU BUDGET 2014	REALISE
TOTAL	591 964.00	440 145.30

RECETTES

TOTAL	591 964.00	516 876.83
	PREVU AU BUDGET 2014	REALISE

Soit un excédent de fonctionnement de 76 731,53

SECTION INVESTISSEMENT

DE	PΕ	N:	SE	S
----	----	----	----	---

TOTAL	147 500.00	58 812,03		
	PREVU AU BUDGET 2014	REALISE		

RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2014	REALISE				
TOTAL	147 500.00	72 369.07				

Soit un excédent d'investissement de 13 557.04 Soit un résultat d'exercice excédentaire de 90 288.57 euros

Le conseil municipal après en avoir délibérer DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2014 du budget principal.

12) <u>Délibération N° 2015-11 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2014</u>

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE d'Approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13) <u>Délibération N° 2015-12 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2014</u>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investisse ment exercice 2014	Résultat 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	36 901.01	0.00	13 557.04	50 458.05
FONCTIONNEMENT	133 312.57	35 948.76	76 731.53	174 095.34
TOTAL	170 213.58	35 948.76	90 288.57	224 553.39

L'affectation ne portant que sur le fonctionnement le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré DECIDE d'inscrire le montant de 174 095.34 au compte 002

14) <u>Délibération N°2015-13 : BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF</u> 2015

Après avoir entendu les propositions du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section fonctionnement: 655 610.34 Section investissement: 81 210.05

15) <u>Délibération N° 2015-14 : subventions 2015 aux associations</u>

Mr le Maire propose de voter les subventions qui seront attribuées aux associations pour l'année 2015 et précise qu'elles seront inscrites pour un montant global au Compte 6574

Il rappelle les chiffres 2014 à savoir :

SUBVENTIONS CLASSE DE NEIGE 2014 : 1190.00

- Animation repas des Aînés et fête locale : 775.00 total compte 6574 2014 : 4 715.00

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2014	SUBVENTION 2015
CLUB DU 3EME AGE	100.00	100.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS AULT	150.00	150.00
UNC AFN	100.00	236.00
ECOLE USEP		500.00

16) <u>Délibération N° 2015-15</u>: <u>AUTORISATION EMPRUNT BUDGET</u> <u>CAMPING</u>

Considérant le jugement condamnant la commune à payer à la Mutuelle TUTELAIRE DES PTT au titre des garanties d'emprunt la somme de 541 613.75

Considérant que la commune n'a pas la capacité financière d'honorer la créance sans avoir recours à l'emprunt

Considérant que l'autorisation d'emprunter a été demandée à Monsieur le Sous Préfet

La commune étant toujours en attente de réponse de Monsieur le Sous Préfet, Monsieur le Maire demande d'annuler ce point de l'ordre du jour.

Le point 17 portera donc le numéro de délibération 2015.15

17) <u>Délibération N° 2015-15 : REMBOURSEMENT URSSAF</u>

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur de paramétrage sur ses indemnités sur l'année 2014 une régularisation a été effectuée tant sur les charges patronales que salariales. Après recours auprès de l'URSSAF la commune a été remboursée de la somme totale de 4 430.00 euros.

Le décompte des sommes fait apparaître un total de cotisations salariales indûment retenues sur les indemnités d'un montant de 1080.14 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des voix à l'exception de Monsieur DEPOILLY Guy concerné qui ne prend pas part au vote, d'accorder le remboursement de la somme de 1080.14 euros correspondant aux cotisations salariales indûment retenues à Monsieur DEPOILLY Guy

your for that

18) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Sans autre observation, la séance est levée à 22h45.

1

COMMUNE DE FRIAUCOURT

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

Conseillers présents :

DEPOILLY Guy
CROIZE Gilles
DELRUE Jean-Michel
KOBSCH Daniel
LEBOURG Gérard
DUBOIS Stéphanie
BOCLET Yolande
FEUILLOY Christelle
BLONDEL Marie-Christine
BAYART Marie-Françoise

PARIS Chantal

Formant la majorité des membres en exercice

soit 11 / 15

Etaient absents excusés avec procuration :

Mr PION Gérard donne pouvoir à Mr DEPOILLY Guy Mme GOULAS Jessica donne pouvoir à Mme FEUILLOY Christelle Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène donne pouvoir à Mme DEBOIS Stéphanie Mr CHEVALIER Dominique donne pouvoir à Mme BOCLET Yolande

soit 4 / 15

Président de séance : Monsieur Guy DEPOILLY, Maire

Secrétaire de séance : Mme FEUILLOY Christelle

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR:

N° ordre	N° Délibération	Objet
1		Approbation du compte rendu de la séance du 3.11.2014
2	1	Délibération Motion Centre Hospitalier de EU
3	2	Mise en place de l'opération « Voisins Vigilants »
4	3	Modification du temps de travail pour 2 agents
5	4	Subvention voyage en Allemagne (collège La Providence Nazareth Eu)
6		Informations diverses : - bilan du Téléthon - Remise en état de la Station d'épuration
7		Information sur l'actualité du Syndicat Mixte des 3 Vallées
8		Information sur l'organisation et l'avancement des dossiers de la Communauté de Communes Bresle Maritime

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 novembre 2014

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'approuver le compte rendu de la réunion du 3 novembre 2014

2) <u>DELIBERATION MOTION CENTRE HOSPITALIER DE EU</u>

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la motion suivante:

MOTION POUR LA PRESERVATION ET L'AVENIR DU CENTRE HOSPITALIER DE EU et DES DISPOSITIFS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE DE BRESLE MARITIME

La situation actuelle du dispositif de santé sur le territoire de la communauté de Bresle Maritime est extrêmement préoccupante au regard de son avenir tant au niveau :

			Hospitalier											
commission de sécu	rité à so	n ouve	rture au pul	olic.	Les	loca	ux	sont	vét	ustes,	non conf	form	ies	et
éloignés des légitime	es exigen	ces de	sécurité et d	le co	nfor	t des	pa	tients	, no	tamm	ent ceux	accu	ıeill	is
au sein de l'EHPAD							-							

- des difficultés actuelles, et vraisemblablement futures, de recrutement de médecins hospitaliers pour le secteur public et de médecins généralistes pour le secteur privé ;

Les difficultés constatées ne peuvent qu'empirer face aux évolutions démographiques probables. Une prise de conscience collective et la mise en place d'un plan d'actions établi avec tous les acteurs concernés sont éminemment nécessaires.

En effet, il s'agit de choix stratégiques pour l'avenir de notre bassin de vie : la population de Bresle Maritime est en droit d'exiger des services de santé garantissant qualité et sécurité des soins que les Agences Régionales de Santé sont en devoir de mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quelque soit le lieu du territoire national concerné.

Un audit des différents bâtiments du centre hospitalier est en cours de réalisation par les services de l'Agence Régionale de Santé Haute Normandie.

La préservation de l'ensemble des services du centre hospitalier et le développement de lits complémentaires afin de répondre à la demande de proximité est impérative.

Il est indispensable que les réflexions en cours débouchent dans les meilleurs délais sur des propositions concrètes et viables de réhabilitation de l'établissement afin d'adapter celui-ci aux conditions de qualité et de sécurité d'accueil et d'hébergement des patients.

La restructuration intégrale du site est une attente forte du territoire et doit être privilégiée à toute mutualisation, compte tenu de l'importance du bassin de vie desservi et de l'excentration du territoire de tout pôle hospitalier majeur.

Il est primordial de garder sur le territoire un service d'urgence, un secteur hospitalisation médecine avec soins palliatifs, un service de soins de suite (à tendance gériatrique), un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un accueil spécialisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, et enfin des services de consultations avancées permettant le désenclavement du territoire en matière de consultations spécialisées.

A ce titre et tenant compte des spécificités géographiques et démographiques du territoire de Bresle Maritime, La Communauté de Communes éponyme :

- rappelle que l'accès aux soins est un droit pour tous, et que ce droit fondamental doit être déployé sur le territoire afin de corriger les disparités géographiques ou sociales,
- souligne que l'éloignement géographique constitue un handicap matériel et social, ainsi qu'une menace potentielle pour la sécurité des patients qui doivent être admis en urgence ou encore hospitalisés,
- souhaite être systématiquement associée aux différentes étapes du diagnostic de l'audit en cours et aux réflexions relatives au schéma directeur immobilier du centre hospitalier de Eu, et désigne pour ce faire des référents détachés spécifiquement au suivi des questions de santé, en la personne de Monsieur Yves Derrien, Vice Président de la Communauté de Communes, et de Monsieur Michel Barbier, Conseiller Communautaire.
- sollicite la mise en place, par l'Etat et les collectivités partenaires, d'un soutien financier exceptionnel au centre hospitalier de Eu afin de permettre sa rénovation intégrale, et une amélioration rapide et significative des conditions de soins et d'accueil dans ces différents services,

- salue le travail formidable, effectué dans des conditions parfois difficiles, des personnels administratifs, techniques et de santé de l'établissement,
- exige que les moyens financiers adaptés aux besoins de la population soient alloués de façon pérenne au Centre Hospitalier de Eu, tant pour sa mise aux normes et sa modernisation que pour son fonctionnement actuel et à venir,
- propose la mise en place d'un groupe de travail pour mettre en place un plan d'actions afin de résorber les problématiques relatives au recrutement et à la sédentarisation des médecins hospitaliers et privés sur le territoire,
- appelle de ses vœux la signature d'un Contrat Local de Santé et développement d'actions santé, soit à l'échelle du Pays Bresle Yères soit à défaut, à l'échelle du territoire de Bresle Maritime.

Mr le Maire précise que la présente délibération sera adressée à Madame Marisol TOURAINE, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits de la Femme, sous couvert du Préfet de Région. Une copie sera également adressée par information au Directeur de l'ARS de votre région, ainsi qu'au Sous-Préfet.

3) MISE EN PLACE DE L'OPERATION « Voisins vigilants! »

Monsieur le Maire explique que suite à la recrudescence des cambriolages sur la commune et dans la région, il a été décidé de mettre en place en partenariat avec la Gendarmerie une opération « Voisins Vigilants » qui est présentée aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le projet de protocole de participation citoyenne ayant pour but de mettre en place un dispositif de prévention de la délinquance structuré autour des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place ce projet de protocole de participation citoyenne.

4) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL : 2 agents concernés

Au regard de l'organisation des services il apparaît nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux adjoints techniques de 2^{ème} classe.

- Mme DUVAUCHELLE Nora, adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 21/35^{ème} sera transformé en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 28/35^{ème}
- Le contrat de travail de Mme MOREL Brigitte, adjoint technique contractuel fera l'objet d'un avenant afin d'augmenter son temps de travail. L'agent sera placé sur un poste à raison de 90 heures mensuel.

5) SUBVENTION VOYAGE EN ALLEMAGNE 11/12/14 AU 12/12/14

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention au montant de 70 euros pour une élève scolarisée au collège de la Providence Nazareth à Eu dans le cadre d'un voyage en Allemagne à Trèves du 11/12/14 au 12/12/14.

6) <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

- BILAN TELETHON: Le bilan de l'opération téléthon organisée sur notre commune est présenté aux membres du conseil municipal. Cette année, 3 248 euros au total ont été récolté.
- **REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION :** Un point concernant la remise en état de la station d'épuration est présenté, des travaux sont prévus à partir de septembre 2015.

7) <u>INFORMATION SUR L'ACTUALITE DU SYNDICAT MIXTE DES 3</u> <u>VALLEES</u>

the topul pur charter

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées est né de la fusion du Pays des 3 Vallées et de la mission de préfiguration du Parc Naturel Régional de Picardie Maritime.

Différents projets sont présentés.

La séance est levée à 22 heures.